

## Interstats Références

# INSÉCURITÉ ET DÉLINQUANCE EN 2025 : une première photographie

Population



**SSMSI** : 40, avenue des Terroirs-de-France 75012 Paris

**Directrice de la publication** : Christine Gonzalez-Demichel

**Rédacteur en chef** : Gwennaël Solard

**Contributeurs** : Antonin Briand, Mathieu Calvo, Josse Carpentier, Marine Duval, Suzanne Heidsieck, Fanny Simões, Gwennaël Solard, Lisa Troy

**Communication et édition** : Cécile Berson-Prat, Estelle Griette, Neda Jovicic

**Conception graphique et mise en page** : Drapeau Blanc

© SSMSI 2026 - *Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur.*

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publie, comme chaque année au cours du mois de janvier, une première photographie de l'insécurité et de la délinquance de l'année précédente (crimes et délits essentiellement). Les chiffres de l'année 2025 y sont consolidés avec la prise en compte des requalifications des infractions enregistrées au cours de l'année et de l'expertise qualité du SSMSI sur les homicides. Les résultats sont donc plus fiables que ceux de l'Interstats Conjoncture n° 124 publié début janvier, qui n'intègre pas ces travaux. Ce bilan provisoire qui fournit les premiers chiffres consolidés de l'année 2025 sur la délinquance enregistrée sera mis à jour et détaillé lors de la publication du bilan complet à l'été 2026.

Cet ouvrage présente les évolutions récentes des principaux indicateurs de la délinquance (crimes et délits essentiellement), calculés à partir des bases statistiques détaillées fiabilisées par le SSMSI (et non plus de l'État 4001, suivi historique du ministère de l'Intérieur restreint à des comptages de crimes et délits), ce qui permet de consolider les indicateurs depuis 2016. Ces derniers ne couvrent néanmoins pas à ce stade l'intégralité des phénomènes délinquants observés : 87 % des crimes et 74 % des délits non routiers y sont suivis. L'ouvrage est complété par des publications spécifiques et récurrentes du SSMSI, portant sur les crimes de haine, la traite des êtres humains, les outrages sexistes ou sexuels, les infractions liées au numérique, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les atteintes à la probité ou encore les atteintes à l'environnement, etc.

Pour la première fois, une estimation du nombre de refus d'obtempérer routiers pour l'année précédente est publiée ici, ainsi que la part de refus d'obtempérer aggravés.

Comme lors des précédentes éditions, ce bilan fournit des éléments complémentaires sur la caractérisation (âge, sexe, nationalité) aussi bien des victimes déclarées que des mis en cause pour les seuls champs infractionnels décrits ici. Néanmoins, ces éléments sur les caractéristiques des victimes et mis en cause sont limités dans les données enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, ce qui rend les analyses sommaires pour la compréhension des phénomènes de délinquance. Le SSMSI s'attache désormais à enrichir ces bases statistiques à l'aide de données externes, notamment de l'Insee.

Un zoom spécifique est réalisé sur la délinquance enregistrée dans les transports en commun, mettant ainsi à disposition les premières données de l'année 2025 sur le sujet. Il fait l'objet du seul éclairage de cette publication.

Enfin, à l'occasion de la mise à disposition des premières données annuelles de l'année 2025, le SSMSI met à jour et enrichit son atlas départemental de la délinquance enregistrée pour permettre des analyses territoriales sur le champ de la France et des collectivités d'Outre-mer. Celui-ci est actualisé deux fois par an : lors de la mise à disposition des données provisoires (janvier) et définitives (été).

**Christine Gonzalez-Demichel**

Ingénieure générale de la statistique, de l'économie et de la donnée  
Cheffe du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure

Avant-propos .....	3
<b>SYNTHÈSE</b> .....	5
<b>ÉCLAIRAGE</b> .....	26
1 • Dans les transports en commun, le nombre de victimes enregistrées pour vols, violences ou escroqueries continue de diminuer en 2025 .....	27
Pour en savoir plus .....	30



# SYNTHÈSE

## Synthèse

En France, les évolutions des principaux indicateurs de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales (au nombre de 18 suivis dans ce bilan) sont assez contrastées en 2025. Certaines évolutions restent orientées à la hausse en 2025, soit avec une ampleur moindre que celles observées en moyenne sur les dix dernières années (tentatives d'homicide, violences physiques – dans ou hors du cadre familial – et violences sexuelles), soit avec une ampleur similaire (usage de stupéfiants, trafic de stupéfiants et escroqueries et fraudes aux moyens de paiement). Dans le même temps, certains indicateurs sont orientés à la baisse, poursuivant la tendance de moyen terme : vols avec armes, cambriolages, vols de véhicule, vols dans les véhicules et vols d'accessoires sur véhicules. Enfin, quelques indicateurs augmentent légèrement en 2025 après une ou plusieurs années de baisse : homicides, vols violents sans arme, vols sans violence contre des personnes et destructions et dégradations volontaires.

Dans le détail, les violences physiques repartent à la hausse (+5 %) en 2025 après une année de quasi-stabilisation (+1 %). L'évolution 2025 reste cependant inférieure à l'évolution en moyenne par an depuis 2016 (+8 %). Cette croissance est observée tant pour les violences intrafamiliales (+5 %) que celles commises hors cadre familial (+5 %). Dans le même temps, les violences sexuelles progressent nettement (+8 %), comme en 2024 (+7 %), mais en léger ralentissement par rapport aux dix dernières années (hausse d'en moyenne 11 % par an). Les viols et tentatives de viol enregistrés s'accroissent encore rapidement (+9 %). Sur l'année 2025, le nombre de victimes d'homicide augmente très légèrement (+1 %) pour s'établir à 982 victimes. Les tentatives d'homicide poursuivent leur progression (+5 %), mais avec un rythme de hausse inférieur à celui observé depuis 2016 (+8 % par an), et en ralentissement par rapport aux trois années précédentes.

Les infractions liées aux stupéfiants progressent nettement en 2025, que ce soit pour l'usage (+6 %) ou le trafic (+8 %). Ces hausses confirment les croissances observées en 2024 qui s'expliquaient en partie par l'augmentation du nombre de mis en cause pendant les mois de juillet et août 2024, en lien avec la mobilisation exceptionnelle des forces de sécurité intérieure pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Ces augmentations s'inscrivent dans une tendance haussière observée depuis 2020 : + 14 % en moyenne par an pour l'usage de stupéfiants porté par la mise en place des amendes forfaitaires délictuelles et +7 % pour le trafic de stupéfiants.

Les escroqueries et fraudes aux moyens de paiement poursuivent également leur hausse en 2025 (+8 %), s'inscrivant dans le rythme des hausses continues depuis 2016 (+7 % en moyenne par an), malgré une croissance ralentie en 2024 (+1 %).

Les évolutions sur les vols sont contrastées. Si les vols avec armes diminuent nettement (-7 %) en 2025, après plusieurs années de quasi-stabilité, les vols violents sans arme et les vols sans violence contre des personnes sont en légère hausse (+2 % chacun), après avoir baissé les deux années précédentes. Notamment, les vols violents sans arme augmentent pour la première fois depuis 2016. En 2025, 13 % des vols sans violence contre des personnes ont été commis dans les transports en commun.

Les cambriolages de logement, les vols de véhicule, les vols dans les véhicules présentent des profils très similaires : après un creux observé en 2020 et 2021, le nombre de délits s'accroît pour ces indicateurs jusqu'en 2023/2024, et diminue en 2025. Sur la dernière année, les vols de véhicule et les vols dans les véhicules baissent nettement (-9 % chacun), revenant à un niveau proche de celui observé pendant la crise sanitaire. Les cambriolages de logement baissent de 3 % en 2025. Les vols d'accessoires sur véhicule sont plus volatiles et diminuent très légèrement (-1 %) en 2025, après une année de hausse (+4 %).

En France, le nombre de destructions et dégradations volontaires (y compris contraventions) augmente légèrement (+2 %) par rapport à 2024, mais reste à un niveau inférieur à celui observé en 2023, année marquée par des violences urbaines au début de l'été.

Le nombre de refus d'obtempérer routiers est en hausse de 11 % en 2025, après une stabilité en 2024 et deux baisses en 2022 et 2023.

Sur le périmètre des 18 indicateurs de la délinquance enregistrée suivis dans ce bilan, les victimes d'atteintes aux personnes sont en moyenne plus jeunes que celles d'atteintes aux biens contrairement aux mis en cause qui sont, quant à eux, plus âgés en moyenne pour les atteintes aux personnes que pour les atteintes aux biens. Les étrangers sont plus fréquemment mis en cause pour des atteintes aux biens par rapport à leur part dans la population (9 % des résidents en France), tout particulièrement pour les vols dans les véhicules (37 %), les cambriolages (36 %) et les vols violents sans arme (33 %). La part des mineurs parmi les mis en cause baisse depuis 2016 notamment pour les vols violents sans arme (-14 points pour s'établir à 34 % en 2025), les vols sans violence contre des personnes (-13 points, à 16 % en 2025) et les violences physiques hors cadre familial (-3 points, à 24 % en 2025).

Cette analyse constitue une première photographie de la délinquance en France en 2025 (*Figure 1*), établie à partir des 18 principaux indicateurs de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales (crimes et délits essentiellement). Ces derniers ne couvrent néanmoins pas encore l'intégralité des phénomènes délinquants enregistrés : 87 % des crimes et 74 % des délits non routiers y sont suivis. Comme lors de la dernière édition, elle décrit également les principales caractéristiques des victimes et des mis en cause correspondants ainsi que les vols, violences et escroqueries dans les transports en commun (*Éclairage*). Les chiffres de l'année 2025 y sont consolidés avec la prise en compte des requalifications<sup>1</sup> des infractions enregistrées au cours de l'année, celles-ci pouvant intervenir tout au long de la procédure pénale. Une expertise qualité sur les homicides est également effectuée par le SSMSI. Les résultats sont

donc plus fiables que ceux de l'Interstats Conjoncture n° 124 publié début janvier, qui ne permettent pas d'obtenir une vision consolidée de la délinquance enregistrée sur une année.

Les résultats de cette publication portent sur le champ France entière (France métropolitaine, départements et régions d'outre-mer – DROM). Une déclinaison départementale de ces résultats est disponible dans l'Atlas départemental de la délinquance enregistrée en 2025 publié le 29 janvier 2026. Ces éléments sont complétés par des statistiques issues de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 pour la mesure des taux de dépôt de plainte notamment (*Encadré 1*). En effet, de nombreuses personnes ne portent pas plainte, ce qui tend à sous-estimer l'ampleur de la délinquance à partir des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie nationales.

1. La requalification est l'acte qui consiste à changer la qualification des faits, c'est-à-dire la nature de l'infraction pour laquelle une personne a été mise en cause devant la justice. Par exemple, en matière de tentative d'homicide, la requalification peut consister à considérer qu'il s'agit de violences volontaires.

**Figure 1 > Principaux indicateurs de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et évolutions annuelles**

	Unité de compte	Nombre de crimes et délits enregistrés (cumul annuel)	Variation (A/A-1) [en %]								
			2025	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)	Victime	982	+1	-2	+4	+9	+7	-4	+3	+1	-9
Tentatives d'homicide	Victime	4 501	+5	+7	+12	+14	+1	+15	+10	+9	+1
Violences physiques dont :		473 000	+5	+1	+6	+12	+12	-1	+7	+8	+4
> Violences physiques intrafamiliales	Victime	256 900	+5	+3	+10	+15	+15	+10	+15	+10	+3
> Violences physiques hors cadre familial		216 100	+5	+0	+3	+9	+9	-9	+1	+6	+5
Violences sexuelles dont :		132 300	+8	+7	+8	+10	+25	+2	+12	+18	+10
> Viols et tentatives de viol	Victime	50 400	+9	+9	+9	+12	+33	+11	+19	+17	+13
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	Infraction	8 000	-7	-1	+1	+1	-1	-6	+1	-10	-8
Vols violents sans arme	Infraction	49 300	+2	-11	-9	-4	-5	-19	-3	-7	-6
Vols sans violence contre des personnes	Victime entendue	622 800	+2	-5	-3	+13	+6	-24	+3	-2	+1
Cambriolages de logement	Infraction	212 000	-3	+0	+3	+11	+0	-20	+0	-6	+2
Vols de véhicule	Véhicule	125 200	-9	-2	+5	+9	+0	-13	-2	-8	-6
Vols dans les véhicules	Véhicule	233 500	-9	+1	+4	+9	+1	-17	+0	-1	+0
Vols d'accessoires sur véhicules	Véhicule	95 300	-1	+4	-9	+30	+4	-18	-5	-6	-5
Destructions et dégradations volontaires	Infraction	538 600	+2	-4	+3	+1	+2	-14	+0	-3	+0
Usage de stupéfiants	Mis en cause	307 200	+6	+11	+4	+14	+38	-9	-5	-1	+3
Trafic de stupéfiants	Mis en cause	56 600	+8	+7	+0	+5	+13	-12	+3	+3	+8
Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement	Victime	448 700	+8	+1	+6	+8	+17	+5	+13	+1	+2

**Champ** : France (France métropolitaine + DROM).

**Source** : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025 ; SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025 ; SSMSI, bases statistiques des mis en cause pour des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.



## Encadré 1 – Les taux de dépôt de plainte

Les enquêtes de victimation fournissent un éclairage complémentaire indispensable à l'analyse des données administratives issues des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie. Elles fournissent des résultats sur les faits de délinquance subis par la population, y compris des victimes qui n'ont pas été comptabilisées par les forces de sécurité parce qu'elles n'ont pas déposé plainte ; elles permettent ainsi de mesurer les taux de dépôt de plainte. Ces taux correspondent à la proportion de victimes déclarant avoir porté plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) est une enquête annuelle, dont la première édition a été conduite par le SSMSI en 2022. Elle poursuit les mêmes objectifs que l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) réalisée pour la dernière fois en 2021. Grâce à son protocole innovant associant différents modes d'interrogation (internet, papier, téléphone), l'enquête VRS vise le recueil de données auprès d'un large échantillon : environ 200 000 personnes (contre 25 000 pour l'enquête CVS). Ainsi, alors qu'il fallait cumuler plusieurs éditions d'enquête CVS pour produire les taux de dépôt de plainte associés à certaines atteintes, une seule édition de l'enquête VRS suffit.

En raison des modifications apportées au questionnaire et au protocole de collecte, ces taux de dépôt de plainte ne sont pas directement comparables à ceux fournis par la dernière enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). L'analyse des évolutions des taux de dépôt de plainte entre les deux enquêtes n'est donc pas possible à ce stade.

Des travaux sur le raccordement des séries CVS-VRS sont en cours : ils ont déjà abouti pour les séries de nombre/part de personnes se déclarant victimes d'une atteinte aux biens et les questions d'opinion sur l'action des forces de sécurité intérieure et sur le sentiment d'insécurité (cf. rapport d'enquête VRS 2024 d'octobre 2025 et Interstats Méthode à venir sur le sujet), puis se poursuivront courant 2026 sur les séries de nombre de personnes/part se déclarant victimes d'une atteinte à la personne, et enfin ultérieurement sur les séries de taux de dépôt de plainte.

Les constats ci-dessous, établis en matière de taux de dépôt de plainte à partir de l'enquête VRS 2024, sont très proches de ceux établis à partir des deux éditions précédentes de l'enquête, soit 2022 et 2023. On note ainsi peu d'évolution dans les déclarations relatives au recours à la plainte déposée auprès des services de police et de gendarmerie sur la période.

### Taux de dépôt de plainte estimés en 2023 à partir de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité

Atteintes aux personnes	Part de victimes ayant déposé plainte (en %)
Violences physiques (hors vol)	21
Violences sexuelles physiques*	6
Violences sexuelles non physiques**	2
Violences conjugales	16
Harcèlement moral	7
Menaces	13
Injures	5
Atteintes à la vie privée***	14
Discriminations****	1

\* Viol, tentative de viol et autre agression sexuelle.

\*\* Harcèlement sexuel, exhibition sexuelle et envoi d'images à caractère sexuel et non sollicitées.

\*\*\* Diffusion d'images ou d'informations personnelles et usurpation d'identité.

\*\*\*\* Traitements défavorables subis en raison de la couleur de peau, de l'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle, du sexe, du handicap ou de tout autre critère.





Atteintes aux biens	Part des victimes dont le ménage a porté plainte* (en %)		
	Ensemble	Vol	Tentative
<b>Logements</b>			
Vols et tentatives de vol avec effraction (résidence principale)	41	57	27
Vols sans effraction (résidence principale)	26		
Actes de vandalisme contre le logement	11		
<b>Véhicules</b>			
Vols et tentatives de vol de voiture	33	57	24
Vols et tentatives de vol d'objet dans ou sur la voiture	22	25	17
Actes de vandalisme contre la voiture	11		
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	27	39	18
Vols et tentatives de vol de vélo	12	16	5
<b>Autres vols</b>			
Vols et tentatives de vol avec violence ou menace	25	33	20
Vols et tentatives de vol sans violence ni menace	24	35	8
<b>Délinquance économique et financière</b>			
Débts frauduleux	11		
Arnaques (avec perte d'argent)	14		

\* Y compris la plainte électronique THESEE pour les arnaques.

**Lecture** : 5 % des personnes victimes d'injures en 2023 déclarent avoir porté plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

**Champ** : Personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

**Source** : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle), traitement SSMSI.

Pour la première fois, une estimation du nombre de refus d'obtempérer routiers de l'année précédente est présentée dès ce bilan annuel provisoire (**Encadré 2**).

Des données complémentaires sont disponibles en ligne sur Interstats, le site du SSMSI. Un bilan complet de l'année 2025 sera publié en juillet 2026. Il intégrera des chiffres consolidés prenant en compte l'ensemble des requalifications observées jusqu'en mai 2025. Il apportera également des éclairages complémentaires sur l'année 2025, notamment sur les délais d'enregistrement des principaux faits de délinquance et fournira des éléments sur les taux d'élucidation. Les données de cette publication restent donc provisoires (**Encadré 3**).

## Poursuite de la hausse des tentatives d'homicide enregistrées dans un contexte de très légère hausse des homicides

En 2025, le nombre de victimes d'homicide (y compris attentats, **Figure 2**) enregistrées par les services de sécurité augmente très légèrement

(+1 %) et s'élève à 982 victimes. Le nombre de victimes d'homicide se stabilise après la nette augmentation observée entre 2020 et 2023. Afin d'analyser l'évolution du nombre de victimes d'homicide sur longue période, le SSMSI a reconstruit une série de 1996 à 2015 (**Encadré 3**). L'analyse de cette série permet de mettre en évidence une tendance de long terme à la baisse du nombre de victimes d'homicide jusqu'en 2015.

Les tentatives d'homicide enregistrées poursuivent leur progression en 2025 (+5 %), leur croissance ralentissant néanmoins par rapport aux trois années précédentes (**Figure 3**). Au total, depuis 2016, le nombre de tentatives d'homicide s'accroît en moyenne de 8 % par an, contre +1 % par an pour les homicides. Si une grande partie des requalifications est prise en compte dans les résultats de ce bilan annuel (**Encadré 3**), le SSMSI travaille à mieux éclairer la porosité entre, d'une part, les tentatives d'homicide et, d'autre part, les violences physiques, parmi les différents actes de violence enregistrés par les services de police et de gendarmerie.

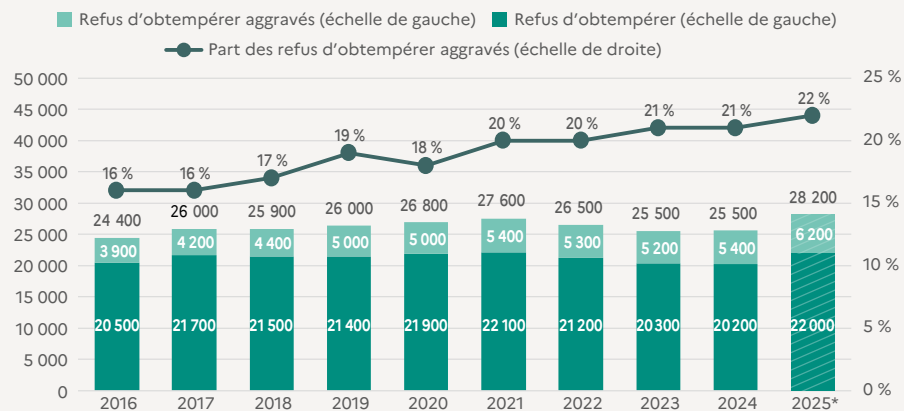
### Encadré 2 – Estimation du nombre de refus d’obtempérer routiers

En 2025, les forces de sécurité intérieure ont enregistré 28 200 refus d’obtempérer routiers (données provisoires – cf. Encadré 3), soit une augmentation de 11 % par rapport à 2024 (Figure). Cette hausse marque une rupture de tendance après un recul entre 2021 et 2024 (-3 % par an en moyenne), succédant à une

période de hausse entre 2016 et 2021 (+2 % par an en moyenne).

22 % des refus d’obtempérer routiers constatés par les forces de sécurité intérieure sont aggravés en 2025, soit environ 6 200 infractions. Cette part est en hausse d’un point par rapport à 2024.

#### Nombre de refus d’obtempérer routiers enregistrés de 2016 à 2025



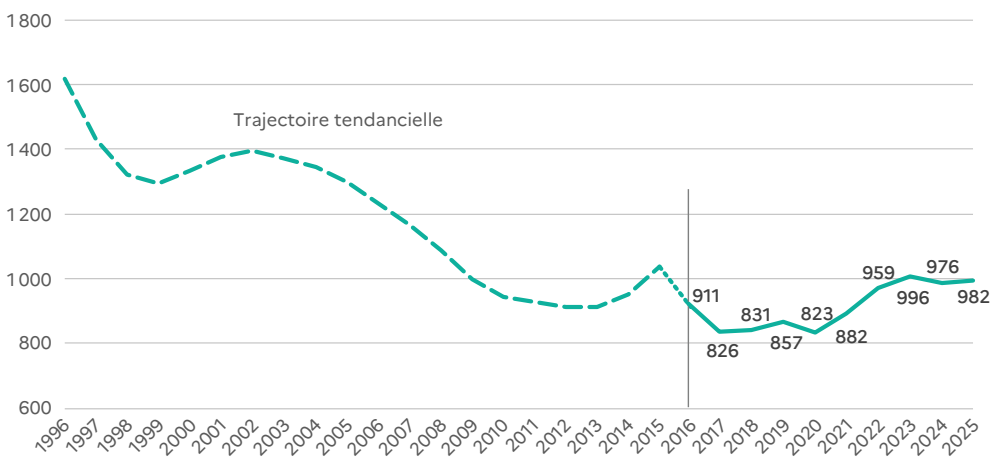
\* Données provisoires.

**Lecture :** En 2025, les services de sécurité intérieure ont enregistré 28 200 refus d’obtempérer routiers, dont 6 200 refus d’obtempérer aggravés. Les données hachurées (2025) sont provisoires.

**Champ :** France, hors Communautés d’outre-mer.

**Source :** SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2025.

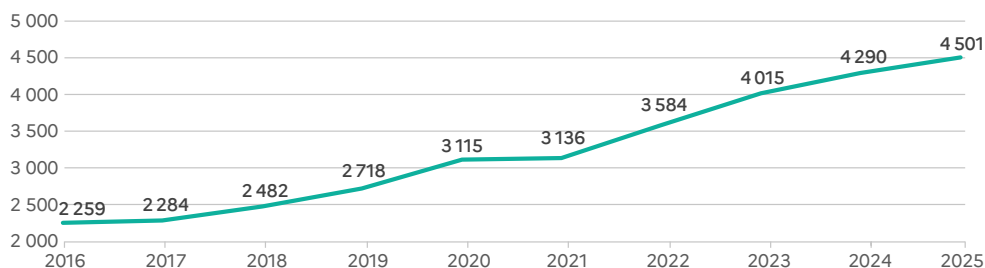
Figure 2 > Trajectoire tendancielle du nombre de victimes d’homicide sur la période 1996-2015 et série exhaustive du nombre de victimes d’homicide depuis 2016



**Note :** Avant 2015, les victimes d’attentats n’étaient pas systématiquement recensées par la police et la gendarmerie ; elles le sont systématiquement par la suite. Le nombre de morts par attentat s’élève à 90 en 2016, 3 en 2017, 10 en 2018, 4 en 2019, en 2020, 1 en 2021, 0 en 2022, 2 en 2023, 0 en 2024 et 2 en 2025.

**Champ :** France.

**Source :** SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

**Figure 3 > Nombre de victimes de tentative d'homicide enregistrées entre 2016 et 2025**

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

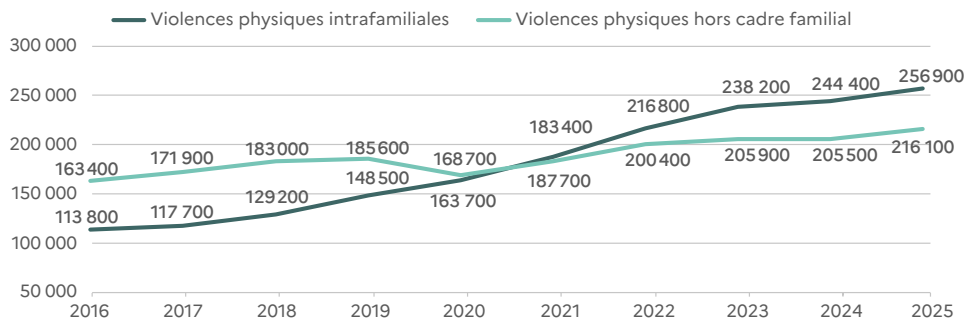
### Nette hausse des violences physiques enregistrées en 2025, commises à la fois dans et hors du cadre familial

Les violences physiques intrafamiliales enregistrées par les services de sécurité sont en nette hausse (+5 %) en 2025, après une augmentation (+3 %) en 2024 (Figure 4). Cette hausse ralentit toutefois depuis deux ans après des hausses plus marquées les années précédentes. Le nombre de victimes de violences physiques intrafamiliales enregistrées se situe sur une tendance à la hausse depuis 2016 (+9 % par an en moyenne entre 2016 et 2025) : il a ainsi plus que doublé entre 2016 et 2025 passant de 113 800 à 256 900. Cette augmentation s'expliquerait notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales (qui s'est tenu la première fois de septembre à novembre 2019), lequel a renforcé la volonté d'améliorer la politique d'accueil des victimes par les services de sécurité (notamment formations des personnels, référents spécifiques dans les services, articulations avec les intervenants sociaux et les hôpitaux) et incité les victimes à davantage déposer plainte.

Les violences physiques commises hors du cadre familial enregistrées par les services de sécurité sont en nette progression en 2025 (+5 %), après une stabilité l'année précédente (Figure 4). Bien que moins marquée que sa consœur sur les violences intrafamiliales, la tendance du nombre de victimes de violences commises hors du cadre familial enregistrées est également à la hausse (+3 % en moyenne par an sur la période 2016 à 2025).

Au global, les violences physiques – intrafamiliales ou non – sont en hausse de 5 % en 2025, après une très légère progression l'année précédente (+1 %). En 2025, la part des violences intrafamiliales parmi l'ensemble des violences physiques enregistrées s'établit à 54 %, alors qu'elle s'établissait à 41 % entre 2016 et 2018.

Selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024, la majorité des victimes ne déclarent pas les faits dans un commissariat de police ou une gendarmerie. En 2023, 21 % des victimes de violences physiques ont porté plainte.

**Figure 4 > Nombre de victimes de violences physiques enregistrées entre 2016 et 2025**

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

## Nette augmentation des violences sexuelles enregistrées en 2025

Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité augmente nettement en 2025 (+8 %), soit une progression proche de celle observée l'année précédente (+7 %) [Figure 5]. Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées se situe sur une tendance fortement à la hausse depuis 2016 (+11 % par an en moyenne).

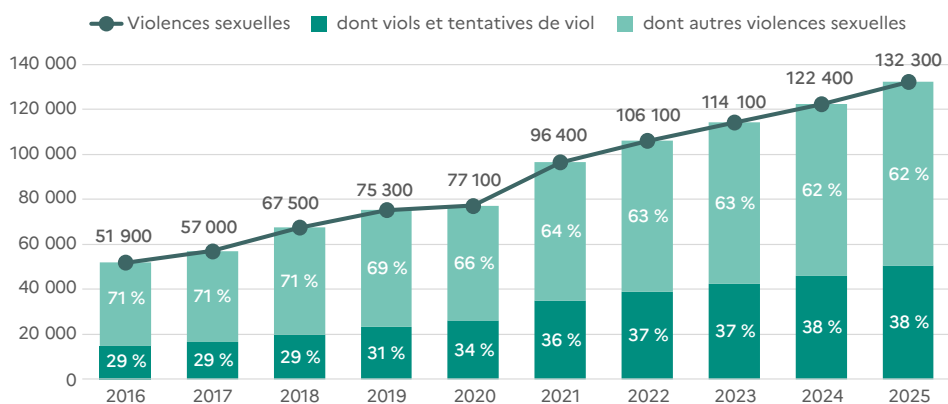
En 2025, la nette hausse des violences sexuelles enregistrées est un peu plus forte pour les viols et tentatives de viol (+9 %) que pour les autres agressions sexuelles (+7 %). Parmi les violences sexuelles enregistrées, les viols ou tentatives de viol représentent 38 % du nombre de victimes enregistrées en 2025. Cette proportion augmente très légèrement ces dernières années (elle était de 36 % en 2021) alors qu'elle augmentait plus rapidement auparavant (29 % en 2016).

L'augmentation sensible des violences sexuelles enregistrées sur les dix dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le prolongement de l'affaire Weinstein (octobre 2017) et des différents mouvements sur les réseaux sociaux en faveur de la libération de la parole des victimes. En outre, l'augmentation des

violences sexuelles enregistrées s'inscrit dans un contexte de volonté d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de sécurité (notamment organisations adaptées dans les services, partenariats avec les intervenants sociaux et les hôpitaux), et plus récemment à la suite des évolutions législatives<sup>2</sup> concernant la protection des mineurs contre les violences sexuelles.

Ainsi, les victimes portent à la connaissance de la police et de la gendarmerie davantage de faits de violences sexuelles, mêmes s'ils ont eu lieu longtemps auparavant : alors qu'en 2019 la moitié des victimes avait déposé plainte pour des faits datant de plus de 3 mois, en 2025, la moitié des victimes a déposé plainte pour des faits datant de plus de 6 mois. Après une très nette tendance à la hausse initiée en 2019, le délai médian de dépôt de plainte des faits de violences sexuelles (délai au bout duquel 50 % des victimes ont déjà porté plainte ou ont déjà été enregistrées par les services de police et de gendarmerie) continue de progresser, mais plus modérément depuis 2021 : il passe ainsi de 5 mois (151 jours) en 2021 à plus de 6 mois (186 jours) en 2025, alors qu'il était de 2 mois (61 jours) en 2016. En particulier, la proportion des violences sexuelles commises plus de 5 ans avant leur enregistrement a quasiment doublé entre 2016 et 2021 avant de se stabiliser depuis, passant de 9 % en 2016 à 17 % depuis 2021.

**Figure 5 > Nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées entre 2016 et 2025**



**Lecture :** En 2025, sur 132 300 victimes de violences sexuelles enregistrées en France, les viols et tentatives de viol en représentent 38 %.

**Champ :** France.

**Source :** SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

2. En particulier, la loi n° 2021-478 du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste.

Cette part de faits anciens augmente notamment pour les mineurs : 14 % en 2016 et 23 % depuis 2021. Entre 2024 et 2025, le nombre de plaintes enregistrées pour des faits de violences sexuelles augmente pour toutes les catégories de délai de dépôt de plainte, y compris pour les faits récents de moins de 3 mois (+6 %), mais plus modérément que pour les faits de plus d'un an (+10 %).

Les victimes de violences sexuelles sont très peu identifiées au travers des plaintes enregistrées par les services de sécurité. En effet, d'après l'enquête VRS, en 2023, 6 % des victimes de violences sexuelles physiques et 2 % des victimes de violences sexuelles non physiques ont déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie.

### Nette baisse des vols avec armes, légère augmentation des vols violents sans arme et des vols sans violence enregistrés en 2025

Les vols contre les personnes regroupent les vols avec armes, les vols violents sans arme et les vols sans violence contre des personnes. Ils sont caractéristiques des infractions constatées dans les transports en commun : en 2025, 13 % des vols sans violence contre des personnes et 9 % des vols violents ont été commis dans les transports en commun (*Éclairage*). Le nombre de victimes de vols avec violence dans les transports en commun est en diminution continue depuis 2017 (-11 % en moyenne par an), tandis que les vols sans violence sont plus volatiles d'une année sur l'autre, même s'ils atteignent en 2025 leur niveau le plus bas observé depuis 2016.

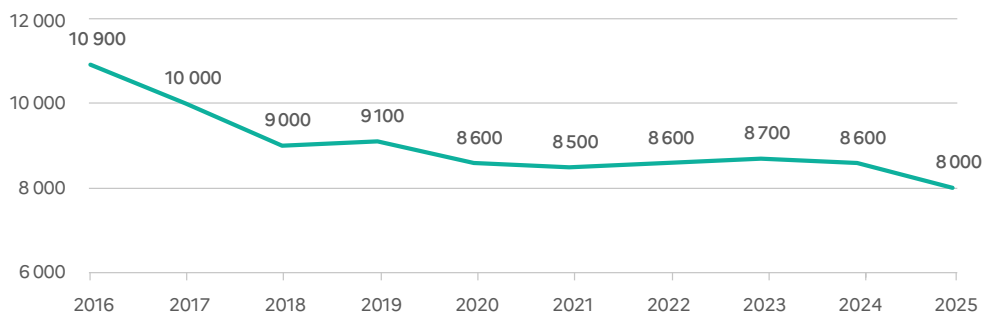
Les vols avec armes enregistrés par les services de sécurité sont en net recul (-7 %) en 2025 après une très légère baisse en 2024 (-1 %). Cette diminution rompt avec la stabilisation des quatre années précédentes (*Figure 6*), tout en restant sur la tendance à la baisse de l'indicateur depuis 2016 (-3 % par an en moyenne).

Après une nette tendance à la hausse entre 2018 et 2021, passant de 18 % à 25 %, la part de vols avec armes enregistrés dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) s'est stabilisée entre 2021 et 2023, avant de croître à nouveau en 2024 pour atteindre 27 %. En 2025, elle revient à 25 %, son niveau de 2021-2023.

Les vols violents sans armes enregistrés par les services de sécurité rebondissent légèrement (+2 %) en 2025 après des fortes baisses en 2024 (-11 %) et en 2023 (-9 %) [*Figure 7*]. Cette hausse rompt avec la tendance orientée à la baisse depuis 2016 (-8 % par an en moyenne en excluant l'année 2025).

Les vols sans violence contre des personnes enregistrés par les services de sécurité augmentent légèrement (+2 %) en 2025, après des baisses (-5 %) en 2024 et (-3 %) en 2023 (*Figure 8*). En 2025, leur nombre (622 800) est plus faible que sur la période 2016-2019 où plus de 700 000 victimes étaient entendues chaque année pour ce type de vols. Mais il reste plus élevé qu'en 2020 et 2021, années marquées par des restrictions de déplacement sur le territoire du fait de l'épidémie de Covid-19.

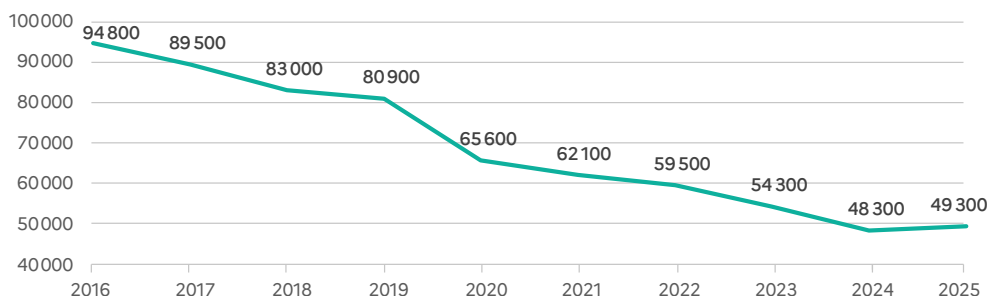
**Figure 6 > Nombre d'infractions pour vols avec armes enregistrées entre 2016 et 2025**



Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

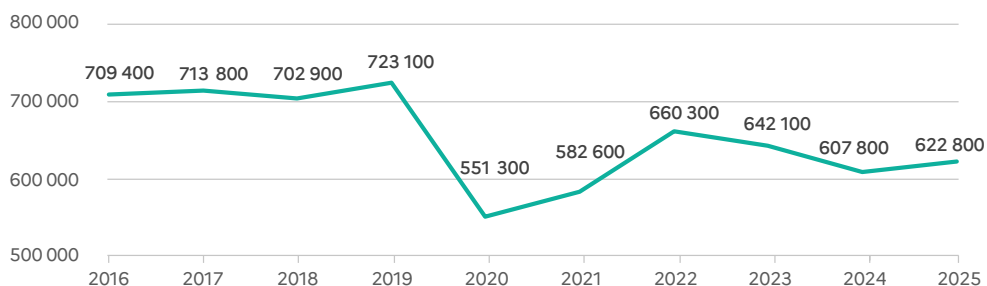
**Figure 7 > Nombre d'infractions pour vols violents sans arme enregistrées entre 2016 et 2025**



Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

**Figure 8 > Nombre de victimes entendues de vols sans violence contre des personnes enregistrées entre 2016 et 2025**



Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

Selon l'enquête VRS, en 2023, 35 % des victimes d'un vol sans violence ni menace ont déposé plainte auprès de la gendarmerie ou d'un commissariat de police.

## Baisse des cambriolages de logement enregistrés en 2025

Les cambriolages de logement (résidence principale et secondaire) enregistrés par les services de sécurité baissent en 2025 (-3 %) après s'être stabilisés en 2024. Leur nombre reste inférieur à celui observé avant le début de la crise sanitaire (Figure 9), mais est plus élevé qu'en 2020 et 2021, années marquées par des restrictions de déplacement sur le territoire du fait de l'épidémie de Covid-19.

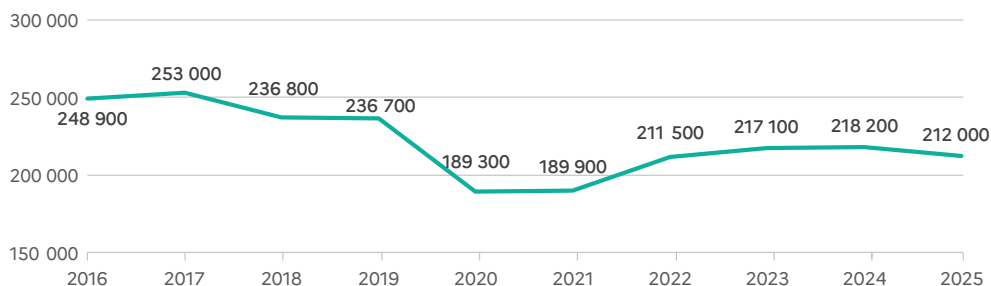
Pour obtenir l'indemnisation d'une assurance, le dépôt de plainte en commissariat ou en brigade de gendarmerie est une étape obligatoire. Néanmoins cela est loin d'être systématique. Ainsi, d'après l'enquête VRS,

en 2023, 57 % des ménages victimes d'un vol avec effraction de leur résidence principale et 27 % des victimes d'une tentative de vol avec effraction de leur résidence principale ont déposé une plainte.

## Nette baisse des vols de véhicule et des vols dans les véhicules, très légère baisse des vols d'accessoires sur véhicules enregistrés en 2025

Les vols de véhicule enregistrés par les services de sécurité diminuent nettement (-9 %) en 2025, après une légère baisse en 2024 (-2 %) [Figure 10]. Cette tendance à la baisse était déjà observée avant la crise sanitaire. En 2025, le nombre de vols de véhicule enregistrés se rapproche de celui des années 2020 et 2021, niveaux les plus faibles depuis dix ans. En moyenne depuis 2016, le nombre de vols de véhicule est à la baisse (-3 % en moyenne par an sur la période 2016-2025).

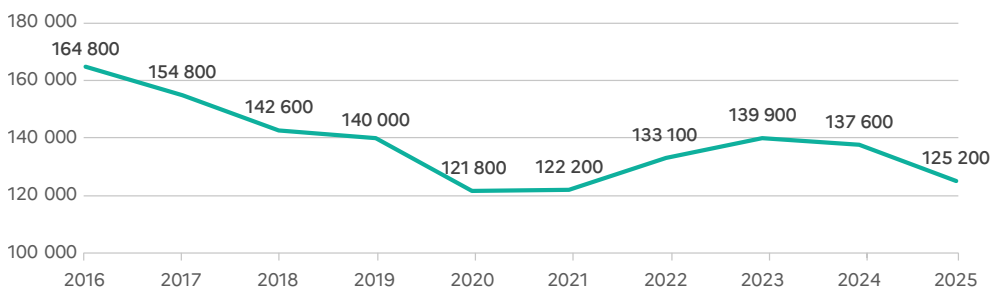
**Figure 9 > Nombre d'infractions pour cambriolages de logement enregistrés entre 2016 et 2025**



Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

**Figure 10 > Nombre de véhicules volés enregistrés entre 2016 et 2025**



Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

D'après l'enquête VRS, en 2023, 27 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur ont porté plainte. Sur la même période, 57 % des victimes d'un vol de voiture et 24 % des victimes d'une tentative de vol de voiture ont porté plainte auprès de la police ou de la gendarmerie nationales.

Les vols dans les véhicules enregistrés diminuent nettement (-9 %) en 2025, après avoir progressé très légèrement (+1 %) en 2024. Comme pour les vols de véhicule, le nombre de vols dans les véhicules se rapprochent en 2025 de celui observé pendant la crise sanitaire (années 2020 et 2021), soit les niveaux les plus faibles des dix dernières années (**Figure 11**).

Les vols d'accessoires sur véhicules enregistrés diminuent très légèrement (-1 %) en 2025, après une hausse en 2024 (+4 %) [**Figure 12**]. Cette évolution annuelle cache cependant une nette orientation à la baisse tout au long de l'année 2025 avec un rebond observé sur le mois de décembre 2025.

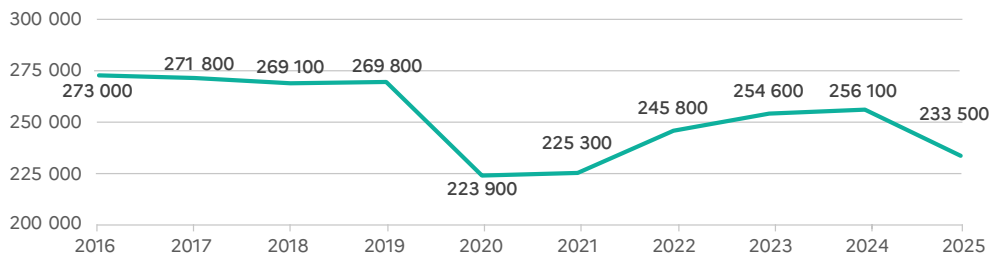
### Légère hausse des destructions et dégradations volontaires de biens enregistrés en 2025

Les destructions et dégradations volontaires de biens enregistrés par les services de sécurité augmentent légèrement (+2 %) en 2025, après une baisse (-4 %) l'année précédente. Cette baisse fait suite à un accroissement de ce type d'infraction en 2023, en lien avec les violences urbaines de fin juin-début juillet 2023 (cf. Éclairage 2 du [bilan de l'année 2023](#)). Le nombre de destructions et dégradations volontaires est globalement stable depuis 2020, à un niveau inférieur à celui observé entre 2016 et 2019 (**Figure 13**).

D'après l'enquête VRS, en 2023, 11 % des victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement et 11 % des victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture ont porté plainte auprès de la police ou de la gendarmerie nationales.



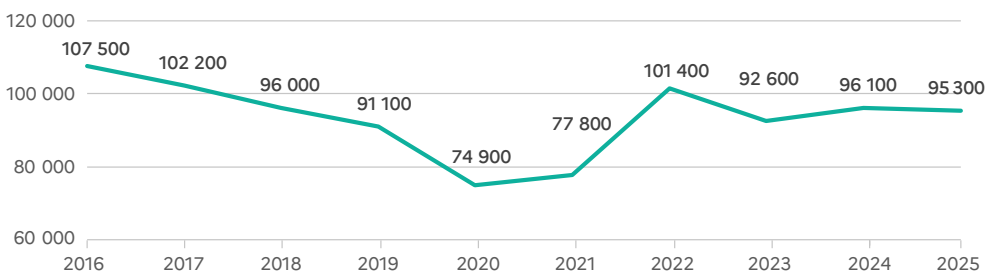
**Figure 11 > Nombre de véhicules ayant subi un vol dans le véhicule enregistrés entre 2016 et 2025**



Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

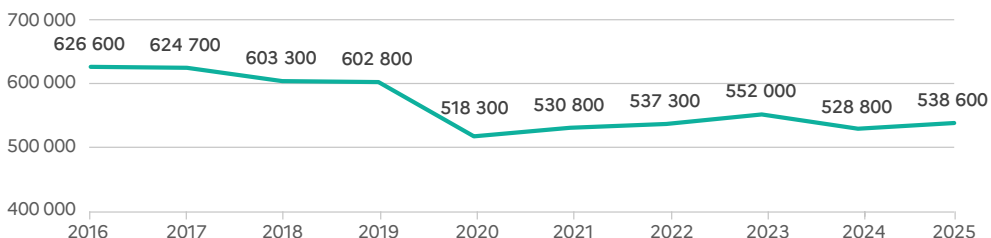
**Figure 12 > Nombre de véhicules ayant subi un vol d'accessoires sur le véhicule enregistrés entre 2016 et 2025**



Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

**Figure 13 > Nombre d'infractions pour destructions et dégradations volontaires enregistrées entre 2016 et 2025**



Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

## Nette hausse du nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants et du nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants en 2025

En 2025, le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants (y compris amendes forfaitaires délictuelles) enregistrés par les services de sécurité augmente nettement (+6 %), après une forte hausse (+11 %) en 2024 (**Figure 14**). La forte hausse de l'année 2024 est portée par le nombre élevé de mis en cause pour

usage de stupéfiants enregistrés pendant les mois de juillet et août 2024, en lien avec la mobilisation exceptionnelle des forces de sécurité intérieure pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris (cf. [Éclairage 1 du bilan provisoire de l'année 2024](#)). Le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants se situe sur une tendance fortement haussière depuis 2020 (+14 % en moyenne par an sur la période 2020-2025), année de mise en place de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD) pour usage de stupéfiants.

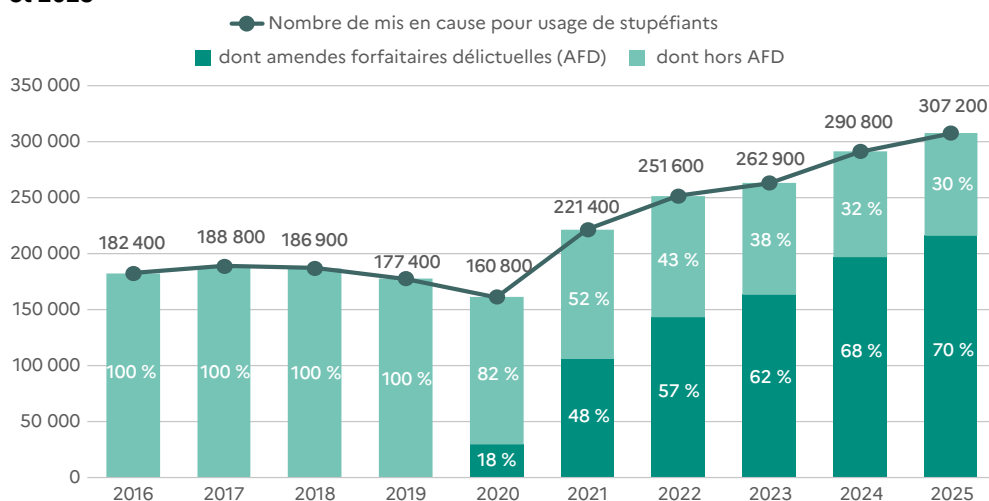
En 2025, sept mis en cause pour usage de stupéfiants sur dix ont fait l'objet d'une amende forfaitaire délictuelle (AFD), alors que cela ne concernait qu'environ un mis en cause sur deux en 2021. Cette part d'AFD n'a cessé de croître depuis leur mise en place en septembre 2020.

Une série du nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants depuis 1972 a été établie par le SSMSI (*Encadré 3* et *Interstats Méthode n° 28*). Ce nombre est en très forte croissance sur les

50 dernières années : d'environ 5 000 mis en cause en 1972 à plus de 300 000 en 2025.

En 2025, le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants enregistrés par les services de sécurité augmente nettement (+8 %), comme l'année passée (+7 %) [Figure 15]. Comme pour l'usage de stupéfiants, le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants est sur une tendance à la hausse, et ce depuis 2016 (+4 % en moyenne par an depuis 2016).

**Figure 14 > Nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants enregistrés entre 2016 et 2025**

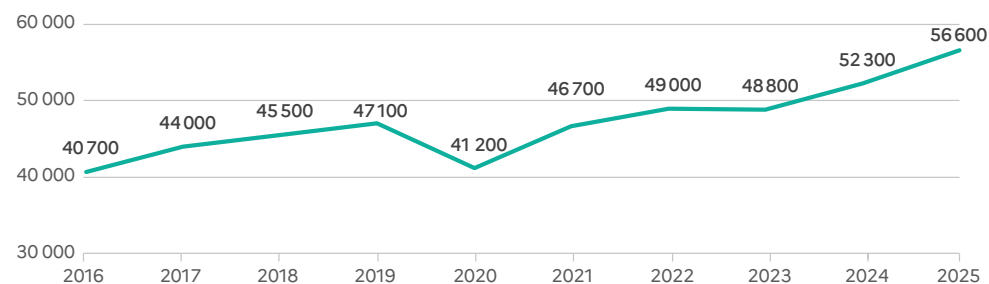


**Lecture :** En 2025, sur 307 200 mis en cause pour usage de stupéfiants enregistrés en France, 70 % ont fait l'objet d'une amende forfaitaire délictuelle.

**Champ :** France.

**Source :** SSMSI, bases statistiques des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

**Figure 15 > Nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants enregistrés entre 2016 et 2025**



**Champ :** France.

**Source :** SSMSI, bases statistiques des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

Une série du nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants depuis 1972 a été établie par le SSMSI ([Encadré 3](#) et [Interstats Méthode n° 28](#)). Ce nombre est en très forte croissance sur les 50 dernières années : d'environ 1 000 mis en cause en 1972 à près de 57 000 en 2025.

## Nette augmentation des escroqueries et fraudes aux moyens de paiement enregistrées en 2025

Les escroqueries et fraudes aux moyens de paiement enregistrées par les services de sécurité sont en nette augmentation (+8 %) en 2025 après une très légère hausse (+1 %) en 2024. Le nombre de victimes d'escroqueries est sur une tendance nettement à la hausse depuis 2016 (+7 % en moyenne par an entre 2016 et 2025) [[Figure 16](#)]. Ce nombre de victimes intègre, depuis mars 2022, les victimes ayant déposé plainte sur la plateforme de traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries (THESEE) depuis son ouverture au grand public le 15 mars 2022. En 2025, ces plaintes en ligne représentent 12 % du nombre total d'escroqueries enregistrées par les services de sécurité, après 13 % en 2024 et 14 % en 2023.

La part d'infractions liées au numérique parmi les escroqueries et fraudes aux

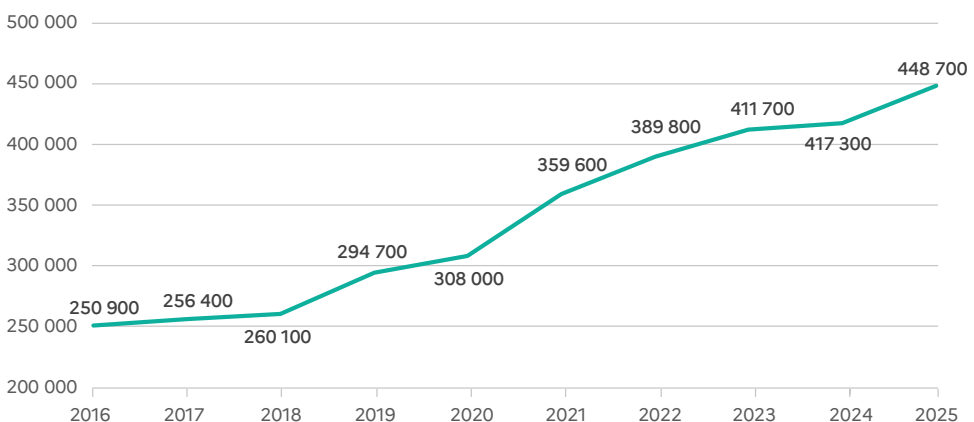
moyens de paiement est de 53 % en 2025. Cette proportion est en croissance continue depuis 2017 ; elle s'élevait alors à 30 %.

D'après l'enquête VRS, en 2023, 11 % des victimes d'un débit frauduleux ont porté plainte et 14 % des victimes d'arnaque (avec perte d'argent) ont fait de même.

## Les victimes enregistrées d'atteintes aux personnes sont en moyenne plus jeunes que celles d'atteintes aux biens

La population est diversement touchée par des actes de délinquance. Ces disparités sont principalement évaluées à travers les enquêtes de victimation qui déclinent notamment les prévalences selon le sexe, la nationalité, l'âge (sur le champ restreint des 18 ans ou plus), mais aussi en fonction du niveau de revenu (cf. [l'Interstats Références sur le rapport de l'enquête VRS 2024](#)). L'analyse de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie permet de dresser les premières caractéristiques (sexe, âge et nationalité) d'une partie des victimes de manière plus rapide et sur des champs infractionnels plus fins – cette analyse reste limitée aux seules populations qui portent plainte (cf. Données complémentaires disponibles sur le site Interstats).

**Figure 16 > Nombre de victimes pour escroqueries et fraudes aux moyens de paiement enregistrées entre 2016 et 2025**



Champ : France.

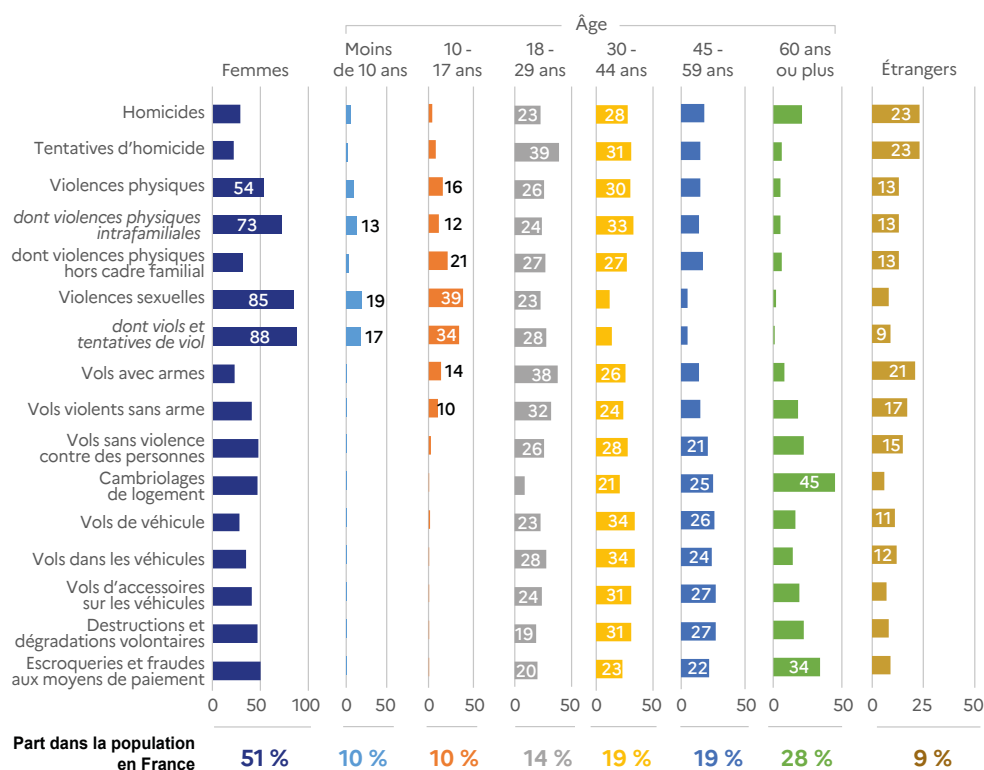
Source : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

Sur le périmètre des 18 indicateurs de la délinquance enregistrée suivis dans ce bilan, l'âge des victimes enregistrées en 2025 pour des atteintes aux personnes varie en fonction de l'infraction. Les mineurs représentent la majorité des victimes de violences sexuelles avec 58 % des victimes (**Figure 17**) : 19 % des victimes enregistrées par les services de police et de gendarmerie ont moins de 10 ans et 39 % ont entre 10 et 17 ans. Concernant les violences physiques, 50 % des victimes ont 30 ans ou plus. Pour les homicides, 33 % des victimes ont

moins de 30 ans ; c'est le cas pour 48 % des victimes de tentative d'homicide.

Les victimes enregistrées en 2025 pour des atteintes aux biens sont en moyenne plus âgées. Ainsi, 70 % des victimes d'un cambriolage de logement<sup>3</sup> ont 45 ans ou plus, et 45 % ont 60 ans ou plus. Pour les vols de véhicule, 76 % des victimes enregistrées ont 30 ans ou plus, sachant que les mineurs ne peuvent pas être propriétaires de véhicules, hormis de deux roues motorisés.

**Figure 17 > Profil des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie nationales en 2025 (en %)**



**Note** : Les étiquettes des données sont indiquées quand la part des victimes est supérieure à celle de leur répartition dans la population française selon la caractéristique visée. En fonction des arrondis, la somme des pourcentages peut donner des résultats légèrement inférieurs ou supérieurs à 100 %.

**Lecture** : 88 % des victimes de viols et tentatives de viol sont des femmes en 2025. En France, 51 % de la population sont des femmes.

**Champ** : Personnes physiques, France.

**Source** : SSMSI, base statistique des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie nationales en 2025 ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

3. Dans un cambriolage, toutes les personnes habitant le logement peuvent être considérées comme victimes. Toutefois, seule la personne déposant plainte est prise en considération ici.

La part plus importante de jeunes parmi les victimes d'atteinte enregistrées est susceptible d'engendrer un sentiment d'insécurité plus fort dans cette population. En effet, d'après l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité, 29 % des personnes âgées de 18 à 24 ans ne se sentent pas en sécurité dans leur quartier ou leur village contre 19 % de celles ayant entre 65 et 74 ans (SSMSI, 2025). De même, 28 % des personnes âgées de 18 à 24 ans déclarent renoncer souvent ou de temps en temps à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité ; cette part avoisine 20 % à partir de 35 ans.

En 2025, les étrangers résidant en France représentent 9 % de la population, leur part parmi les victimes enregistrées est supérieure à cette proportion pour la grande majorité des indicateurs, en dehors des cambriolages de logement (6 %), des vols d'accessoires sur véhicules (7 %), des violences sexuelles (8 %), des destructions et dégradations volontaires (8 %) et des escroqueries et fraudes aux moyens de paiement (9 %). En 2025, cette part atteint 23 % pour les victimes d'homicide ou de tentative d'homicide et 21 % pour les victimes de vols avec armes. Ces données incluent les atteintes enregistrées et commises en France visant les étrangers présents pour des raisons touristiques ou en voyages d'affaires.

Les femmes sont quant à elles davantage victimes que les hommes de violences sexuelles (85 %) et de violences physiques intrafamiliales (73 %). Les hommes sont quant à eux davantage victimes de violences physiques hors du cadre familial (68 %) ou d'homicide et de tentative d'homicide (respectivement 71 % et 78 % des victimes).

### Les mis en cause âgés de 18 à 29 ans sont surreprésentés dans l'ensemble des infractions suivies

Sur le périmètre des 18 indicateurs de la délinquance enregistrée suivis dans ce bilan, l'âge des mis en cause<sup>4</sup> pour des infractions élucidées en 2025 par les services de police et de

gendarmerie varie en fonction des infractions observées (Figure 18). Toutefois, alors qu'ils représentent 14 % des Français, les 18-29 ans sont surreprésentés dans l'ensemble des infractions suivies. C'est plus particulièrement le cas pour les atteintes aux biens et pour les infractions à la législation liée aux stupéfiants : 63 % des mis en cause pour usage de stupéfiants et 56 % pour trafic, 59 % des mis en cause pour vol d'accessoires sur les véhicules, 47 % des mis en cause pour vol de véhicule ou encore 40 % pour cambriolage de logement.

Les mineurs de 13 à 17 ans (6 % de la population) sont aussi surreprésentés dans l'ensemble des infractions suivies. Ils le sont particulièrement pour les vols avec armes (32 % des mis en cause), les vols violents sans arme (33 %) ainsi que les vols de véhicule (29 %).

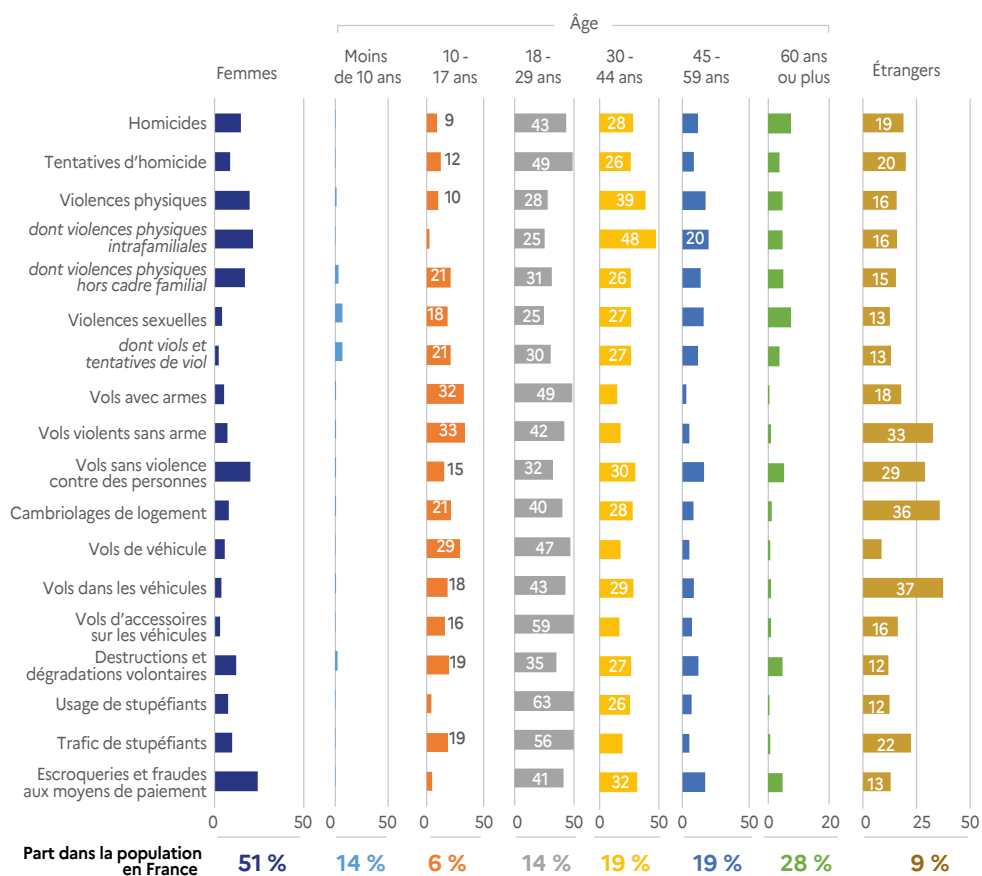
En dehors des homicides et tentatives d'homicide, les mis en cause pour des atteintes à la personne sont en moyenne plus âgés que pour les atteintes aux biens. Ainsi, 61 % des auteurs présumés de violences physiques et 50 % des mis en cause pour violences sexuelles ont 30 ans ou plus. Ils représentent 72 % des mis en cause pour violences physiques intrafamiliales. Mais parmi les 30 ans ou plus, les 30-44 ans représentent plus de la moitié des mis en cause quelle que soit l'infraction retenue.

Les infractions où les mineurs au moment de la commission des faits sont les plus représentés en tant qu'auteur présumé parmi les atteintes aux personnes sont les violences sexuelles (25 % des mis en cause, dont 7 % ont moins de 13 ans) et les violences physiques hors cadre familial (24 %).

Sur le périmètre des 18 indicateurs de la délinquance enregistrée suivis dans ce bilan, les étrangers sont aussi plus fréquemment mis en cause pour des atteintes aux biens par rapport à leur part dans la population (9 % de la population résidant en France) : ils représentent 37 % des mis en cause pour les vols dans les véhicules, 36 % pour les cambriolages, 33 % pour les vols violents sans arme.

4. Comme pour les victimes, chaque mis en cause compte autant de fois que le nombre d'infractions pour lesquelles il est l'un des auteurs présumés (sauf pour les infractions à la législation des stupéfiants et les escroqueries). Une part non négligeable des mis en cause le sont pour plusieurs infractions : en 2024 par exemple un sur deux pour des infractions de cambriolage de logement (SSMSI, 2025).

**Figure 18 > Profil des mis en cause enregistrés par la police et la gendarmerie nationales en 2025 (en %)**



**Note :** Les étiquettes des données sont indiquées quand la part des mis en cause est supérieure à celle de leur répartition dans la population française selon la caractéristique visée. En fonction des arrondis, la somme des pourcentages peut donner des résultats légèrement inférieurs ou supérieurs à 100 %. L'âge des mis en cause enregistré est celui au moment des faits.

**Lecture :** En 2025, 12 % des mis en cause pour destructions et dégradations volontaires enregistrés par la police et la gendarmerie nationales sont des femmes.

**Champ :** Personnes physiques, France.

**Source :** SSMSI, base statistique des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie nationales en 2025 ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La part d'étrangers parmi les mis en cause est beaucoup plus faible pour les vols de véhicule et l'usage de stupéfiants (respectivement 9 % et 12 %). Les étrangers sont également relativement moins nombreux parmi les auteurs présumés d'atteintes à la personne mais demeurent surreprésentés par rapport à leur part dans la population : 19 % pour les homicides en 2025, 16 % pour les violences physiques et 13 % pour les violences sexuelles.

En 2025, les femmes, qui constituent un peu plus de la moitié de la population (51 %), sont

largement minoritaires parmi les personnes mises en cause pour les 18 indicateurs étudiés. Elles représentent 8 % des auteurs présumés de vols violents sans arme, 8 % des mis en cause pour des cambriolages de logement et 6 % des auteurs présumés de vols de véhicules. Elles sont en proportion plus nombreuses parmi les auteurs présumés d'escroqueries (24 %) et de vols sans violence contre des personnes (20 %), tout en restant largement sous leur part dans la population.

## Depuis 2016, la part des mineurs mis en cause est en baisse pour les violences physiques

La part des mineurs au moment de la commission des faits parmi les mis en cause est en recul depuis 2016 pour 10 des indicateurs suivis dans ce bilan. Cette baisse est particulièrement marquée pour les vols dans les véhicules (-15 points de pourcentage et 19 % de mineurs mis en cause en 2025), les vols violents sans arme (-14 points et 34 % de mineurs en 2025), les vols sans violence contre des personnes (-13 points et 16 % de mineurs en 2025) et l'usage de stupéfiants (-13 points et 4 % de mineurs en 2025) [voir données complémentaires]. Concernant l'usage de stupéfiants, cette diminution s'explique par le fait que les amendes forfaitaires délictuelles, qui concernent 70 % des mis en cause pour usage de stupéfiants en 2025, ne s'appliquent pas aux mineurs (cf. [Interstats Analyse n° 76 de juillet 2025](#)). La part des mineurs mis en cause

pour des violences physiques est aussi en baisse entre 2016 et 2025 (-5 points et 11 % de mineurs en 2025), y compris sur le champ des violences hors cadre familial (-3 points et 24 % de mineurs en 2025).

Pour 13 des 18 indicateurs présentés, la part des étrangers parmi les mis en cause a augmenté depuis 2016. On peut noter une forte évolution concernant les vols violents sans arme (+11 points et 33 % d'étrangers en 2025), les vols dans les véhicules (+20 points et 37 % d'étrangers en 2025) et le trafic de stupéfiants (+10 points et 22 % d'étrangers en 2025). Néanmoins, cette tendance à la hausse est à nuancer sur les dernières années, puisque la part des étrangers parmi les mis en cause depuis 2022 est en baisse dans la totalité des indicateurs en dehors du trafic de stupéfiants (+3 points) et de l'usage de stupéfiants et des vols dans les véhicules pour lesquels la part d'étrangers reste stable. ●

### Encadré 3 – Sources et méthodes

#### Les sources statistiques

Les statistiques de la sécurité intérieure, produites par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), reposent sur deux types de sources qui se complètent et s'enrichissent<sup>1</sup> :

- **Les faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales**, dont l'analyse permet de suivre l'évolution dans le temps de l'insécurité en France, notamment au travers des 18 indicateurs suivis dans ce bilan annuel (couvrant au total 87 % des crimes et 74 % des délits non routiers). Ils fournissent également des informations détaillées sur la localisation des faits enregistrés, les caractéristiques des victimes déclarées et celles des auteurs présumés. Depuis sa création fin 2014 et plus particulièrement à partir de 2016 (où des données détaillées sont enregistrées), le SSMSI constitue et exploite des bases de données statistiques produites à partir des bases administratives correspondant aux enregistrements par les services de police et de gendarmerie des procédures relatives à des infractions pénales sur les logiciels de rédaction de procédure utilisés dans la police

(LRPPN) et dans la gendarmerie (LRPGN), avant leur transmission à l'autorité judiciaire, qui est susceptible de requalifier ces infractions par la suite (voir [Interstats Méthode n° 2](#) – SSMSI, 2015). Ces infractions ont pu être constatées à la suite d'une plainte déposée par une victime, d'un signalement, d'un témoignage, d'un flagrant délit, d'une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité intérieure. La comptabilisation des infractions enregistrées peut fournir une indication du volume réel des infractions commises, et donc de l'insécurité qui en découle, d'autant plus dans les domaines où le taux de plainte est important. Le SSMSI crée trois bases statistiques, disponibles depuis 2016, à partir des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie : base statistique sur les infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie nationales, base statistique sur les victimes enregistrées par la police et la gendarmerie nationales et base statistique sur les mis en cause des infractions élucidées par la police et la gendarmerie nationales. Ces bases sont utilisées pour établir les statistiques annuelles de la délinquance enregistrée. ● ● ●

1. Voir l'article « Délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et enquête statistique de victimation : deux outils indissociables pour mesurer une même réalité » sur le blog de l'Insee, décembre 2020.



Les bases statistiques du SSMSI comprennent également les infractions relevées à l'aide d'un procès-verbal électronique, notamment les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour les délits d'usage de stupéfiants et de vols simples, collectées par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai). Elles intègrent également les plaintes déposées sur la plateforme de traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries (THESEE) depuis son ouverture au grand public le 15 mars 2022.

Une documentation complète des bases statistiques du SSMSI est disponible dans l'[Interstats Méthode n° 26](#) publié en juin 2024.

• **Les résultats de l'enquête de victimation Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) :** L'enquête statistique nationale Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), conduite par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) à partir de 2022, interroge un échantillon de 200 000 personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine, à la Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion. Enquête annuelle dite de « victimation », elle succède à l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), en poursuivant le même objectif principal : mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie. Elle s'intéresse en outre aux préoccupations de la population en matière de sécurité et à ses opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité sur le territoire français. Enfin, en questionnant directement la population, l'enquête vise à refléter le plus fidèlement possible la réalité vécue sur le territoire, sans se restreindre aux personnes qui portent plainte auprès des services de police ou de gendarmerie. En cela, elle est un complément indispensable aux données provenant des statistiques administratives (dépôts de plainte ou signalements auprès de la police et de la gendarmerie nationales) : cf. *Encadré 1*.

Pour en savoir plus sur les résultats de cette enquête, consulter l'[Interstats Références sur le rapport d'enquête 2024](#) produit par le SSMSI en octobre 2025.

#### Méthodes

Ce bilan de l'année écoulée (2025), pour les 18 principaux indicateurs suivis par le SSMSI, fournit tous les résultats issus des données enregistrées par la police et la gendarmerie nationales sur le champ de la France (France métropolitaine

et départements et régions d'Outre-mer).

Le périmètre infractionnel retenu pour chaque indicateur annuel est identique à celui retenu pour les publications conjoncturelles du SSMSI et présenté dans l'[Interstats Méthode n° 24](#). Tous les indicateurs sont calculés à partir des trois bases statistiques du SSMSI (cf. supra). Les victimes et les mis en cause sont comptés autant de fois dans une procédure que d'infractions différentes les concernant. Toutefois, le mode de calcul diffère de celui des publications conjoncturelles sur plusieurs aspects :

- Les statistiques produites dans cette première photographie annuelle prennent en compte pour l'année 2025 les requalifications des infractions qui ont pu avoir lieu dans le cadre des procédures pénales, et connues au début du mois de janvier 2026. Contrairement aux données publiées mensuellement par le SSMSI, elles prennent donc en compte les requalifications observées après le mois d'enregistrement. En revanche, elles ne prennent pas en compte les requalifications qui interviendront après début janvier 2026. Les données 2025 sont donc provisoires pour l'ensemble des indicateurs et seront rendues définitives lors de la publication du bilan définitif de l'année 2025 à l'été 2026. L'effet des requalifications est négligeable au niveau national pour la majorité des indicateurs annuels, à l'exception des homicides. En effet, une expertise manuelle et exhaustive des homicides est réalisée par le SSMSI le mois suivant l'enregistrement (cf. [Interstats Méthode n° 25](#)). Afin d'améliorer la fiabilité du nombre d'homicides présenté dans ce bilan et de publier une série de qualité homogène, ce nombre a été estimé en anticipant l'effet de l'expertise manuelle sur le dernier mois de l'année 2025. Pour plus d'informations sur les requalifications et leur effet sur les indicateurs annuels, le lecteur intéressé pourra se référer à l'éclairage n° 1 du [bilan définitif de l'année 2022](#) et à l'[Interstats Méthode n° 23](#). Le SSMSI a par ailleurs reconstruit et publié une série annuelle du nombre de victimes d'homicide depuis 1996 dans le [bilan définitif de l'année 2023](#). Cette série est reprise dans la figure 2 de ce bilan.

- Le champ géographique de ce bilan est celui des infractions commises en France. Une imputation des lieux de commission manquants (entre 1 et 1,5 % chaque année) est réalisée pour ce besoin (cf. [Interstats Méthode n° 31](#)). En conjoncture mensuelle, le champ ●●●





géographique retenu est celui des infractions enregistrées en France<sup>2</sup>.

- Afin d'avoir une meilleure représentativité de la délinquance en France, les indicateurs annuels prennent en compte l'ensemble des infractions, qu'elles soient principales ou secondaires. L'effet de la prise en compte des infractions secondaires est évalué dans l'éclairage n° 1 du [bilan définitif de l'année 2021](#). Le champ diffère donc des règles retenues dans le périmètre initial de l'État 4001 historique. Cette règle sera toutefois modifiée à compter de début février 2026 : l'ensemble des infractions sera alors comptabilisé dans les statistiques historiques de l'État 4001. Les séries conjoncturelles concernées seront rétropolées ; en revanche, les statistiques historiques de l'État 4001 ne seront pas rétropolées sur la période antérieure.

- Une infraction est rattachée à l'année correspondant à sa date d'enregistrement (ou date d'unité de compte), contrairement à la note de conjoncture où le calendrier T0 est utilisé.

De ce fait, les résultats de ce bilan ne sont pas comparables à ceux figurant dans la publication conjoncturelle du 7 janvier 2026 portant sur le mois de décembre 2025 (cf. [Interstats Conjoncture n° 124](#)).

Quelques indicateurs non présents dans la note de conjoncture mensuelle viennent compléter ce bilan :

- Le nombre de victimes de tentative d'homicide : sont retenus dans le champ de cet indicateur, les victimes d'infractions relevant des index 4 (tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols) et 5 (tentatives d'homicides pour d'autres motifs) du champ de l'État 4001.
- Le nombre de viols et tentatives de viol, qui est un sous-ensemble des violences sexuelles et qui correspond au nombre de victimes

enregistrées pour des infractions relevant du groupe 03 A de la nomenclature française des infractions (NFI).

Le nombre de refus d'obtempérer routiers est publié pour la première fois dans ce bilan annuel provisoire (*Encadré 2*). Cet indicateur se restreint aux seuls refus d'obtempérer routiers, définis à l'Article L.233-1 du Code de la route comme « le fait, pour tout conducteur, d'omettre d'obtempérer à une sommation de s'arrêter émanant d'un fonctionnaire ou d'un agent chargé de constater les infractions (...) ». Une forme aggravée existe lorsque le refus d'obtempérer routier s'accompagne d'une mise en danger d'autrui (usagers de la route ou forces de sécurité intérieure), notamment par des manœuvres dangereuses ou une vitesse excessive. Pour l'année 2025, le nombre de refus d'obtempérer routiers est estimé afin de prendre en compte les remontées tardives d'enregistrements et la sous-déclaration temporaire liée aux délais de saisie des services de sécurité intérieure. Cette estimation sera révisée au deuxième trimestre 2026 dans une publication dédiée du SSMSI.

Compte tenu de l'importance des séries longues (antérieures à 2016), le SSMSI a lancé fin 2023 un chantier de reconstitution de séries longues permettant ainsi de concilier les concepts et les champs de l'État 4001 historique avec ceux des bases statistiques créées par le SSMSI. Trois séries longues ont été publiées par le SSMSI à ce jour :

- Une série sur le nombre de victimes d'homicides, reproduite dans la figure 2 de ce bilan ;
- Deux séries relatives aux infractions liées aux stupéfiants (usage et trafic), publiées en juin 2025 dans l'[Interstats Méthode n° 28](#).

2. À l'exception des homicides, pour lesquelles le champ est celui des infractions commises en France.



# ÉCLAIRAGE

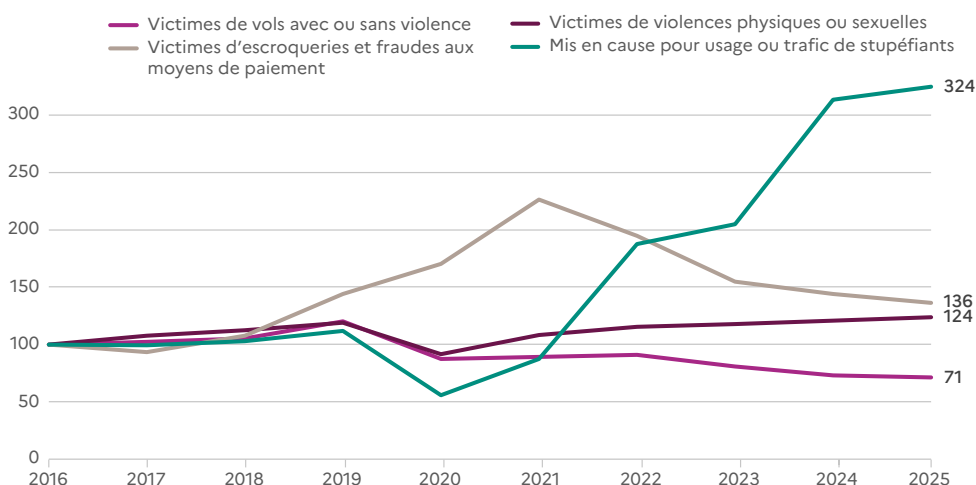
## Éclairage 1

### Dans les transports en commun, le nombre de victimes enregistrées pour vols, violences ou escroqueries continue de diminuer en 2025

En 2025, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 104 700 victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun, en baisse de 2 % sur un an. Ce nombre de victimes est le plus bas enregistré depuis 2016, y compris pendant la pandémie de COVID-19 (Figure 1). Les vols sans violence constituent l'atteinte la plus caractéristique de la délinquance enregistrée dans les transports en commun : ils y représentent 77 % de l'ensemble des victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement.

Les nombres de victimes enregistrées diminuent entre 2024 et 2025 (Figure 2) pour les vols avec ou sans violence (-3 %) et les escroqueries et fraudes aux moyens de paiement (-5 %), poursuivant la baisse observée ces dernières années. À l'inverse, le nombre de victimes de violences (physiques ou sexuelles) enregistrées augmente légèrement (+2 %). Les mis en cause pour usage ou trafic de stupéfiants sont également en hausse dans les transports en commun en 2025 (+3 %), dans la continuité de la tendance observée depuis 2020.

Figure 1 > Évolution des indicateurs de la délinquance enregistrée dans les transports en commun par rapport à 2016 (base 100)



**Lecture :** En 2025, le nombre de victimes de vols avec ou sans violence enregistrées par les services de police et de gendarmerie dans les transports en commun a diminué de 29 % par rapport à 2016 en France.

**Champ :** France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de l'éclairage.

**Source :** SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2025 ; SSMSI, bases statistiques des mis en cause pour des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

**Figure 2 > Nombre de victimes et mis en cause pour vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement ou infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrés dans les transports en commun en 2024 et 2025**

		Nombre de victimes dans les transports en commun						Nombre de mis en cause dans les transports en commun							
		Vols sans violence	Vols violents	Violences physiques dans le cadre familial	Violences physiques hors du cadre familial	Violences sexuelles	Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement	Vols sans violence	Vols violents	Violences physiques dans le cadre familial	Violences physiques hors du cadre familial	Violences sexuelles	Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement	Usage de stupéfiants	Trafic de stupéfiants
France	2025	80 817	5 051	563	9 598	3 494	5 179	3 268	944	389	4 628	1 562	255	22 452	723
	2024	82 920	5 343	595	9 349	3 399	5 476	3 376	1 015	432	4 689	1 429	275	21 752	653
Évolution France 2024/2025		-3 %	-5 %	-5 %	3 %	3 %	-5 %	-3 %	-7 %	-10 %	-1 %	9 %	-7 %	3 %	11 %
Île-de-France	2025	47 765	3 060	211	3 949	1 475	2 285	2 087	571	127	1 867	685	102	8 633	505
	2024	51 078	3 414	211	3 722	1 486	2 668	2 248	621	128	1 760	640	121	10 627	453
Évolution Île-de-France 2024/2025		-6 %	-10 %	0 %	6 %	-1 %	-14 %	-7 %	-8 %	-1 %	6 %	7 %	-16 %	-19 %	11 %

**Lecture :** En 2025, en France, 5 051 victimes de vols violents ont été enregistrées dans les transports en commun par les services de police ou de gendarmerie, soit une baisse de 5 % entre 2024 et 2025.

**Champ :** France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de l'éclairage.

**Source :** SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie en 2024 et 2025 ; SSMSI, bases statistiques des mis en cause pour des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2024 et 2025.

Le réseau de transports en commun étant plus développé en Île-de-France et la fréquentation plus soutenue, la part des victimes enregistrées dans les transports en commun y est plus importante. Ainsi, en 2025, 24 % des vols sans violence et 17 % des vols violents commis en Île-de-France ont lieu dans les transports en commun (respectivement 13 % et 9 % en France).

L'âge et le sexe des victimes dans les transports en commun sont proches de ceux des victimes enregistrées pour les mêmes atteintes hors transports en commun : ce sont autant des hommes que des femmes âgées d'au moins 18 ans. Cependant, les victimes sont plus souvent étrangères lorsque

l'infraction a lieu dans les transports en commun, en particulier pour les vols sans violence (27 % contre 13 % hors transports en commun).

En 2025, 34 200 personnes ont été mises en cause pour des faits de vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement ou pour des infractions à la législation liée aux stupéfiants commis dans les transports en commun. Deux tiers de ces personnes étaient mises en cause pour l'usage ou le trafic de stupéfiants. La grande majorité des mis en cause enregistrés sur chacune des atteintes étudiées sont des hommes, comme dans l'ensemble des autres lieux. En revanche, la part des étrangers parmi les mis en cause enregistrés

est bien plus importante dans les transports en commun qu'en dehors, particulièrement pour les vols sans violence (76 % contre 27 % dans les autres lieux). La part des mineurs y est également plus importante pour les vols, violences physiques ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement. Ainsi, près de la moitié (46 %) des mis en cause enregistrés pour des vols violents dans les transports en commun sont mineurs, contre un tiers (34 %) hors transport en commun. La surreprésentation des mineurs et des étrangers parmi les mis en cause dans les transports en commun est particulièrement importante parmi ceux pour vols – avec ou sans violence –,

probablement en partie liée avec l'existence de filières de criminalité organisée exploitant notamment des mineurs isolés.

Selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), seules 34 % des victimes de vols aboutis – avec ou sans violence – dans les transports en commun en 2023 ont déclaré avoir formellement déposé plainte (voir rapport d'enquête VRS 2024).

Les données sur le nombre de victimes et de mis en cause enregistrés par les services de sécurité dans les transports en commun depuis 2016 sont disponibles sur le site Interstats. ●

- > **Bernard M.**, « L'effet des requalifications des infractions sur les statistiques mensuelles et annuelles de la délinquance enregistrée », *Interstats Méthode n° 23*, novembre 2023.
- > **Boulet-Thomas G., Carpentier J.**, « Les amendes forfaitaires délictuelles : un dispositif en plein essor », *Interstats Analyse n° 76*, juillet 2025.
- > **Briand A., Heidsieck S.**, « Analyse conjoncturelle des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie à la fin du mois de décembre 2025 », *Interstats Conjoncture n° 124*, janvier 2026.
- > **Briand A., Saintilan B.**, « Conjoncture de la délinquance », *Interstats Méthode n° 24*, juillet 2025.
- > **Briand A., Simões F.**, « Imputation des lieux de commission des infractions dans les bases statistiques de la délinquance », *Interstats Méthode n° 31*, janvier 2026.
- > **Cometx R.**, « Établissement de séries longues sur les infractions de trafic et d'usage de stupéfiants enregistrées par les services de sécurité depuis 1972 », *Interstats Méthode n° 28*, juin 2025.
- > **Duval M.**, « Transports en commun en 2024 : le plus bas niveau de victimes enregistrées depuis 2016 », *Interstats Info Rapide n° 54*, septembre 2025.
- > **Gonzalez-Demichel C.**, « Délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et enquête statistique de victimation : deux outils indissociables pour mesurer une même réalité », Blog de l'Insee, décembre 2020.
- > **Salembier L.**, « La mesure du nombre d'homicides et de tentatives d'homicide enregistrés par la police et la gendarmerie depuis 2016 », *Interstats Méthode n° 25*, janvier 2024.
- > **Salembier L.**, « Les bases statistiques du SSMSI sur la délinquance enregistrée », *Interstats Méthode n° 26*, juin 2024.
- > **SSMSI**, « Atlas départemental de la délinquance enregistrée en 2025 – édition janvier 2026 », *Interstats Référence*, janvier 2026.
- > **SSMSI**, « Rapport d'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » 2024, victimation - délinquance et sentiment d'insécurité », *Interstats Référence*, octobre 2025.
- > **SSMSI**, « Tableau de suivi statistique de la délinquance enregistrée pendant les JOP 2024 », *Interstats JOP 2024*, septembre 2024.
- > **SSMSI**, « Insécurité et délinquance en 2024 : bilan statistique », *Interstats Référence*, juillet 2025.
- > **SSMSI**, « Insécurité et délinquance en 2024 : une première photographie », *Interstats Référence*, janvier 2025.
- > **SSMSI**, « Insécurité et délinquance en 2023 : bilan statistique », *Interstats Référence*, juillet 2024.

- > **SSMSI**, « Insécurité et délinquance en 2022 : bilan statistique », *Interstats Référence*, septembre 2023.
- > **SSMSI**, « Insécurité et délinquance en 2021 : bilan statistique », *Interstats Référence*, juin 2022.
- > **SSMSI**, « L'enregistrement des crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie », *Interstats Méthode n° 2*, octobre 2015.
- > **Tir D.**, « La délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales : un point à mi-année 2025 », *Interstats Info Rapide n° 55*, septembre 2025.
- > **Troy L.**, « Les refus d'obtempérer routiers enregistrés en 2024 : troisième année de baisse », *Interstats Info Rapide n° 52*, avril 2025.

**A**u sein du ministère de l'Intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet [interieur.gouv.fr/Interstats](https://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

Les données des tableaux et graphiques associés à ce bilan, ainsi que des données complémentaires (sur la période 2016-2025) sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI :

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

#### Contact presse

[ssmsi-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-communication@interieur.gouv.fr)

Suivez-nous sur :

